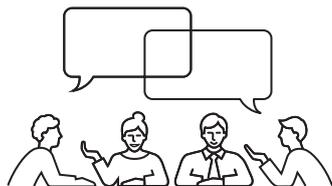


Projet éolien de Santigny

Bulletin d'information - Août 2020



Suite à l'examen de la recevabilité du dossier de demande d'autorisation environnementale par les services de l'Etat, une **enquête publique** est prévue du **8 septembre au 9 octobre 2020**.

Ouverte à tous, cette procédure d'information et de consultation des citoyens vise à recueillir toute appréciation, suggestion ou proposition, postérieurement à l'étude d'impact. Les observations sont consignées dans un registre d'enquête tenu par le commissaire-enquêteur.

Pour plus de précisions sur le déroulement de l'enquête publique, voir en **dernière page de ce bulletin**.

Le choix d'implantation

La commune de Santigny a été identifiée comme zone favorable à l'éolien lors de l'élaboration du Schéma Régional Eolien (SRE) Bourgogne. Le site présente les avantages et qualités adéquates pour le développement d'un projet :

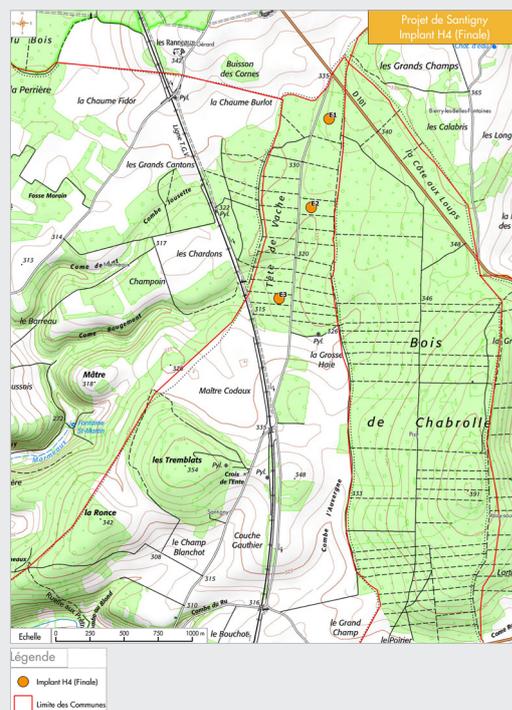
- Potentiel éolien suffisant
- Adapté aux principales servitudes techniques et réglementaires
- En dehors des zones de protection des espaces naturels
- En dehors des zones de protection patrimoniales et paysagères

La démarche de conception du projet a débuté en 2015 via une analyse multicritère étoffée, qui a permis d'orienter le projet vers une implantation :

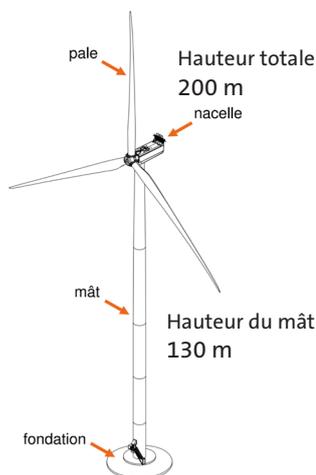
- de moindre impact écologique,
- la mieux intégrée à son environnement d'un point de vue paysager,
- de moindre incidence acoustique pour le voisinage.

Sur 4 scénarios de 3 à 8 éoliennes étudiés, une implantation de 3 éoliennes en forêt le long de la ligne TGV a été retenue.

L'utilisation d'éoliennes de 200m en bout de pale permet un accroissement du nombre d'heures en fonctionnement, une diminution de la variabilité de l'énergie électrique fournie et une augmentation de la gamme de vent exploitable. Pour une même puissance nous installons donc aujourd'hui moins d'éoliennes.

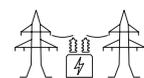


Les caractéristiques du projet



3 éoliennes

3.4 MW par éolienne soit
10.2 MW de puissance totale



Env. 33 GWh/an

de production
moyenne annuelle



Env. 15 000 personnes

alimentées en électricité renouvelable
*Consommation moyenne en France, tous types
de logements et chauffages confondus (Calcul
sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE)*



900 m

portion de la voie intercommunale rénovée et élargie pour l'acheminement des éoliennes



Retombées fiscales et locatives :

Env. 33 000 €/an pour la CC du Serein
Env. 53 000 €/an pour Santigny
(taux en vigueur au 1er janvier 2019)

**ABO
WIND**

2015

- **Février (durée 1 an -> février 2016):** Réunions de travail et validation d'un souhait d'implantation en forêt communale, conjointement entre les élus, les acteurs économiques locaux et ABO Wind.

2016

- **Printemps :** lancement des études environnementales, acoustique et paysagère.
- **Octobre :** Distribution du bulletin d'information n°1, suivi d'une permanence publique, pour l'information des riverains sur le projet (historique, caractéristiques attendues, études menées) et sur ABO Wind.

2017

- **Janvier :** Réunion de cadrage à la DREAL, pour discuter des résultats des états initiaux des études et définir la meilleure implantation.
- **Février:** Distribution d'un bulletin communautaire spécial éolien, par la CC du Serein, pour sensibiliser la population sur les bénéfices de l'éolien sur le territoire et affirmer son soutien au projet.

2018

- **Avril :** Visite par les élus du parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs (Allier).
- **Mai :** Dépôt en Préfecture du dossier de demande d'autorisation environnementale.
- **Août :** Distribution du bulletin d'information n°2, suivi d'une permanence publique, pour informer les riverains sur l'implantation finale et l'instruction du dossier.

Étapes à venir

- Enquête Publique.
- Autorisation préfectorale.
- Construction et mise en service du parc éolien.
- Exploitation du parc éolien (25 ans en moyenne).
- Démantèlement en fin de vie.



Etude acoustique

L'étude acoustique a été réalisée par le bureau d'études Sixense Environnement, elle est reprise dans le Cahier 3.a.i – Volet acoustique de l'étude d'impact.

Une campagne de mesures acoustiques a été réalisée afin de caractériser les niveaux sonores sans éolienne au niveau des habitations les plus proches. Le niveau de bruit généré par les futures éoliennes a été calculé à partir d'un logiciel de modélisation, afin de vérifier, en amont, le respect de la réglementation acoustique française. L'étude conclue que l'impact du projet est faible, de jour comme de nuit, et qu'aucun risque de dépassement des critères réglementaires n'est mis en évidence, quelle que soit la direction de vent considérée.

Néanmoins, selon la réglementation en vigueur, une campagne de mesures de contrôles acoustiques sera réalisée dès la mise en service du parc. Si des dépassements de niveaux de bruits ou d'émergences réglementaires étaient constatés, un bridage acoustique adapté serait mis en place pour garantir la conformité du parc.

Etudes environnementales

Les études ont été menées par le bureau d'étude CERA environnement. Le Cahier 3.a.ii – Volet faune, flore et milieux naturels de l'étude d'impact regroupe l'étude spécifique concernant les habitats, la faune et la flore, l'étude zone humide et le volet Natura 2000.

Les inventaires réalisés dans le cadre de cette étude ont pris en compte le cycle écologique complet de la faune (oiseaux, chiroptères, faune terrestre) et de la flore.

Parmi les sites comportant des enjeux sur le plan floristique et pour la petite faune, aucun n'est présent sur la zone d'implantation des éoliennes. Les impacts du projet sur la faune terrestre et la flore sont nuls à faibles, limités dans le temps et maîtrisables par la mise en œuvre de mesures simples.

Concernant les oiseaux, la faible largeur du parc, les faibles rassemblements observés et la forte disponibilité en milieux ouverts n'entraînent pas d'enjeux particuliers en période de migration et d'hivernage.

Les principaux enjeux et impacts concernent donc le risque de perte d'habitats et de collision en période de reproduction pour certains oiseaux, rapaces et chauve-souris, ainsi que la perturbation de ces espèces en période de construction. Les mesures de réduction et de compensation proposées et citées ci-contre permettent d'aboutir à un risque environnemental faible et maîtrisé.



L'éolien en forêt

Le projet éolien de Santigny est situé en forêt. Une étude de défrichement a été menée par l'ONF afin de déterminer l'impact du projet sur les boisements. Celui-ci est évalué selon la nature, la qualité, l'âge et la gestion des boisements à défricher, et est estimé faible pour deux éoliennes et faible à plutôt fort pour la troisième. Afin de limiter le défrichement, l'implantation des éoliennes et certaines voies d'accès, aires de grutages et plateformes ont été réfléchies pour une emprise au sol minimale. Ainsi, seulement 2,36 ha seront déboisés dont 1,36 ha de façon permanente.

Afin de compenser ce déboisement, deux mesures seront mises en œuvre (voir ci-contre).



Photomontage : depuis la RD 101 entre Châtel-Gérard et la ferme des Cornes

Intégration paysagère du projet

Le volet paysager a été réalisé par le bureau d'étude Biotope. Il se présente en 2 dossiers dans l'étude d'impact :

- Cahier 3.a.iii : Volet paysage et patrimoine comprenant notamment la méthodologie, l'état initial, les raisons du choix et de la variante du projet, l'évaluation des impacts et le carnet des 42 photomontages classés par aires d'études (éloignée, rapprochée et immédiate).
- Cahier 3.a.iii' – Volet paysager complémentaire réalisé à la demande du service instructeur, comprenant l'évaluation des enjeux depuis les monuments historiques alentours et notamment depuis le belvédère du village de Montréal.

Le relief et les boisements permettent de limiter les ouvertures visuelles sur le projet de Santigny depuis le nord de l'aire d'étude. La zone la plus au sud de l'aire d'étude présente des paysages plus ouverts. L'implantation d'éoliennes a donc été évitée sur cette zone. Deux projets éoliens autorisés (Sarry, Châtel-Gerard et Quincy-le-Vicomte) s'inscriront dans l'aire d'étude rapprochée. L'étude paysagère a permis d'évaluer et de limiter les effets de cumuls avec ces derniers. Le parc sera perçu comme un ensemble cohérent, s'intégrant de manière homogène dans le paysage.

Depuis le belvédère du village de Montréal (projet à près de 10 km à vol d'oiseau), les enjeux évalués par le bureau d'étude (espaces de respiration et indices de densité et d'occupation des horizons) conduisent à un risque de saturation très faible. Parmi les 16 monuments classés ou inscrits recensés dans un rayon de 7km autour du projet, le parc éolien de Santigny ne sera visible que depuis 3, avec des impacts très faibles à modérés.



Photomontage : depuis le Belvédère de Montréal



Photomontage : depuis la fontaine de Santigny

Les mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi :

Le choix du scénario final d'implantation des éoliennes se fait en fonction de l'évitement et de la réduction possible des impacts du projet. En effet le meilleur compromis environnemental, paysager, humain et économique est recherché.

Des mesures supplémentaires ont été prévues :

- **Evitement des impacts sur le paysage, la faune volante et le bruit**
Choix d'un scénario à 3 éoliennes plutôt que 7 ou 8, avec le modèle d'éolienne générant le moins de bruit.
- **Bridage nocturne pour les chauves-souris**
Les éoliennes seront arrêtées aux périodes pendant lesquelles les espèces de chauves-souris reconnues comme sensibles aux éoliennes sont les plus actives.
- **Protection de l'avifaune en période de nidification**
Le calendrier des travaux sera adapté aux sensibilités environnementales du site.
Une mesure de détection de l'avifaune par vidéo et de ralentissement automatique des pales sera mise en œuvre sur les 3 éoliennes dès la mise en service du parc éolien. Elle protégera les rapaces et oiseaux les plus sensibles en période de nidification.
- **Limitation et compensation du défrichement**
Reboisement ou versement d'une indemnité compensatoire pour une surface de 8 ha.
Mise en place de deux à trois îlots de sénescence sur une surface de 5 ha dans le bois de Chabrolles pendant 50 ans minimum.
- **Réception de la télévision**
En cas de perturbation suite à la construction des éoliennes, un antenniste sera missionné pour résoudre les situations au cas par cas.
- **Suivis environnementaux**
Conformément au protocole national, la biodiversité sera suivie dès la mise en service du parc éolien, puis tous les 10 ans.

Enquête Publique

Contexte réglementaire

L'enquête publique porte sur l'intérêt général du projet qui consiste à créer un parc éolien constitué de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Santigny.

Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »

Déroulement de l'enquête

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Dates : du 8 septembre au 9 octobre 2020.

Commissaire enquêteur : M. Daniel Collard.

Permanences du commissaire enquêteur en mairie de Santigny :

- mardi 8 septembre de 9h30 à 12h30,
- mercredi 16 septembre de 14h à 17h,
- samedi 26 septembre de 9h30 à 12h30,
- jeudi 1^{er} octobre de 14h à 17h,
- vendredi 9 octobre de 14h à 17h.

Observations sur le dossier

Pendant l'enquête publique, le dossier est consultable :

- en mairie de Santigny (version papier), aux heures d'ouverture de la mairie ;
- à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) sur rendez-vous ;
- sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.yonne.gouv.fr> > Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Installations classées > Enquêtes publiques ;

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

- par courrier, au commissaire enquêteur, à la mairie de Santigny (89420) ;
- via le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1981> ;
- à l'adresse mail suivante : enquete-publique-1981@registre-dematerialise.fr

Rapport et conclusions

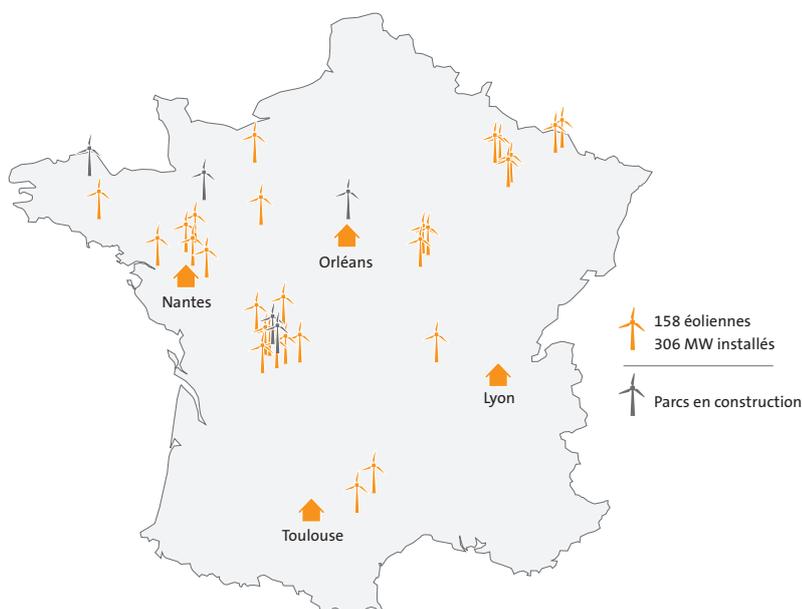
Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

La Préfecture adresse une copie du rapport et des conclusions en mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, à tenir à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet d'énergie renouvelable sur votre territoire.

ABO Wind en France

Avec son équipe de 100 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



Contacts

Responsable du projet

Marie Le Gallou
Tél. : 02 46 85 01 61
marie.legallou@abo-wind.fr

Responsable de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 @ABOWindFrance

 ABO Wind SARL/France

 www.abo-wind.com/fr

- > La société
- > A propos d'ABO Wind
- > Nos projets
- > Projet éolien de Santigny

Tournés vers le futur

ABO
WIND